

ARRÊTÉ

portant délégation de signature

DAJ-2026.08.19.04

La Présidente de Nantes Université

- VU** le Code de l'Éducation ;
- VU** le décret n°2021-1290 du 1^{er} octobre 2021 portant création de Nantes Université et approbation de ses statuts ;
- VU** l'élection de Madame Carine BERNAULT en tant que Présidente de Nantes Université au Conseil d'Administration du 16 décembre 2021 ;
- VU** l'arrêté CAI n° 2609/01 du 21 août 2026 portant désignation de Monsieur Frédéric JACQUEMIN en qualité de Vice-président de Nantes Université, Vice-président Recherche, innovation et I-Site ;

ARRÊTE :

- ARTICLE 1 :** Délégation est donnée à **Monsieur Frédéric JACQUEMIN**, Vice-président Recherche, innovation et I-Site, Professeur des Universités, membre du Bureau de Nantes Université, à l'effet de signer en mon nom tout document relatif à la préparation et à l'exécution des délibérations du Conseil Académique adoptées dans le domaine de la recherche, ainsi que tout document relatif à recherche.
- ARTICLE 2 :** Les décisions prises feront l'objet d'un rendu compte à la Présidente de Nantes Université.
- ARTICLE 3 :** Le présent arrêté est soumis à publicité ; il est publié sur le site Internet de Nantes Université et affiché en un lieu accessible à l'ensemble des personnels et des usagers.
- ARTICLE 4 :** Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de sa publication et de sa transmission au Recteur, Chancelier des Universités.
- ARTICLE 5 :** La Directrice Générale des Services et l'Agent Comptable sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nantes, le 26 Août 2026

Vu et pris connaissance par

La Délégente,

Le Délégataire,

Frédéric JACQUEMIN

Vice-président Recherche, innovation et I-Site

Carine BERNAULT

Présidente de Nantes Université